

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 117

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRE DE MINIAC - MORVAN



DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540

Tél : 02 99 58 51 77  
Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**2025 – 117 – Enfance Jeunesse – Tarifs Cantine 2026**

**Rapporteur : Madame Marie-Christine HELGEN**

Madame HELGEN demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs à appliquer pour la restauration scolaire.

Madame HELGEN mentionne que la commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires, qui s'est réunie le 19 novembre 2025, est favorable au maintien des mêmes tarifs que ceux pratiqués en 2025.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Repas enfant	4,08 €	4,74 €	4,08 €	4,74 €
Repas enfant majoré	6,22 €	6,94 €	6,22 €	6,94 €
Panier repas (PAI)	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €
Repas personnel communal	5,71 €		5,71 €	
Repas enseignant	6,01 €		6,01 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs ci-dessus et applicables au 1er janvier 2026
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



M. COMPAIN Olivier

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.